

DEC141565DR02

Décision portant nomination de M. Christophe Gobet aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris et nommant M. Francis Bernardeau en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 03/03/2014 ;

Considérant que M. Christophe Gobet a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A du CNRS du 25/04/2000 au 27/04/2000 et du 23/05/2000 au 25/05/2000,

DECIDE:

Article 1er : M. Christophe Gobet, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris à compter du 01/01/2014.

M. Christophe Gobet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Christophe Gobet est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 27/05/2014

Le directeur de l'unité Francis Bernardeau

Visa de la déléguée régionale du CNRS Christine d'Argouges

Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie Jean Chambaz